

CONVENTION DE MINI - STAGE

Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques BUJAULT</p> <p>Route de la Roche BP 70013 79500 MELLE</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELETTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <hr/> <hr/> <hr/> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <hr/>
--	--

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommé.e dans l'article 3.

Art. 2 : La présente convention est valable pour la journée du

<p>DATE :</p>	<p>DE : _____ h à _____ h</p>
----------------------	--------------------------------------

Pour un mini-stage dans l'établissement en classe de

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom - prénom) : _____

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Art. 4 : La.le stagiaire vient dans l'établissement à partir de 8h00.

Durant la durée du stage, elle.il peut bénéficier du service de restauration de l'établissement d'accueil. Si c'est le cas, merci de cocher la case suivante : Demi-Pensionnaire.

Un bilan du stage est réalisé en fin de journée.

Art. 5 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

En cas de problème, le lycée agricole Jacques BUJAULT se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le _____.

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELTIENS